



Des milieux naturels protégés à perpétuité

Qu'est-ce que le projet de partenariat pour les milieux naturels (PPMN)?

Le PPMN est une convention de cofinancement de 2020 à 2023 établie au Québec entre le gouvernement du Québec et Conservation de la nature Canada.

La Fondation de la faune du Québec, Canards illimités Canada, Corridor appalachien et Nature-Action Québec sont les grands partenaires de cette entente pour laquelle le gouvernement a octroyé une subvention de 53 M\$.

Appuyer le développement du réseau d'aires protégées

L'objectif du PPMN est d'augmenter le nombre d'aires protégées en terres privées et d'améliorer la représentativité de ce réseau dans le sud du Québec qui abrite la biodiversité la plus riche et la plus menacée du territoire québécois.

Ainsi, le PPMN permet aux organismes de conservation de réaliser des activités de protection, d'acquisition de connaissances, d'établir de nouvelles réserves naturelles et de mettre en valeur des milieux naturels d'intérêt écologique et faunique.

Les volets clés du programme

La Fondation s'est concentrée sur deux des quatre grands volets du PPMN soit :



Protection

Projets d'acquisition et de protection de milieux naturels privés.



Connaissance

Projets de développement des connaissances en conservation et de sensibilisation à l'importance de conserver les milieux naturels d'intérêt.

Au coeur de notre mission

Le partenariat s'inscrit parfaitement dans la mission de la Fondation et rejoint les objectifs de sa **Planification stratégique 2020-2023**:

- Il contribue au développement du réseau d'aires protégées situées sur les terres privées au Québec;
- Il constitue un levier financier important pour la protection de la biodiversité.

Le PPMN est mis en œuvre par les programmes d'aide financière *Protéger les habitats fauniques*, *Agir pour la faune*, *Faune-Forêt sur terre privée* et *Faune en danger*.

Soutenir des organismes locaux

Propriété Lord

Montérégie

3,28 hectares

Montant accordé par la Fondation : 25 335 \$

Pourcentage du financement de la Fondation : 66 %

La **propriété Lord** a été identifiée comme une zone d'intérêt écologique dans le cadre de la *Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu*, faisant ainsi l'objet d'une réglementation plus sévère en lien avec la réalisation de certaines activités susceptibles d'affecter les milieux humides.

Acquise par le **Centre d'interprétation du milieu écologique du Haut-Richelieu (CIME)**, la propriété est riche en biodiversité. La faune aviaire y est notamment bien présente; les observations à proximité du site font mention de quinze espèces de canards, sept espèces d'oiseaux aquatiques, six espèces de rapaces, vingt espèces d'oiseaux de rivage et sept espèces de parulines. De plus, le maintien d'une bande riveraine naturelle en bordure de la rivière Richelieu a eu un impact bénéfique sur la qualité de l'habitat du poisson, permettant de fournir de l'ombre sur la rivière et de filtrer les polluants d'origine agricole.

« Cette acquisition démontre bien l'importance de créer et de maintenir un lien de confiance avec les propriétaires de milieux naturels de grande valeur écologique. Ceux-ci se tournent alors vers nous lorsqu'ils ont des problématiques environnementales ou lorsque vient le temps de passer au suivant. Au niveau écologique, c'est assurément un gain intéressant en bordure du Richelieu où les bandes riveraines de qualité se font de plus en plus rares. »

- Valérie Deschênes, biologiste à CIME Haut-Richelieu



© Martin Valois

Propriété Chouinard/Lapierre

Bas-Saint-Laurent

1,3 hectares

Montant accordé par la Fondation : 52 750 \$

Pourcentage du financement de la Fondation : 58 %

La **propriété Chouinard/Lapierre**, située à l'Île Verte, est considérée comme une priorité dans le cadre du *Plan de conservation de l'aire naturelle de l'estuaire et Golfe de Conservation de la nature Canada*, notamment en raison de la présence d'un herbier de zostère marine.

L'Île est fréquentée par plusieurs mammifères marins, dont des baleines et des phoques (gris et communs), ainsi qu'une multitude d'oiseaux. Le département de biologie, chimie et géographie de l'Université du Québec à Rimouski a recensé 36 espèces d'oiseaux.

Par cette acquisition, le **Regroupement pour la pérennité de l'Île Verte** s'assure d'empêcher tout développement immobilier, et ainsi contribuer au maintien d'un écosystème marin d'une grande valeur écologique et d'un écosystème forestier représentatif du milieu naturel insulaire.

« Ce projet est un très bel exemple du rôle que peuvent jouer des propriétaires de terres privées dans la conservation de milieux naturels exceptionnels. »

- Christine Bélanger, gestionnaire principale, programmes et développement à la Fondation de la faune du Québec



© Jocelyn Praud

Permettre des projets d'envergure

La forêt Héritage

 Laurentides

 25 hectares

Montant accordé par la Fondation : 240 000 \$

Pourcentage du financement de la Fondation : 50 %

La forêt **Héritage** occupe une superficie totale de 57 hectares et appartient à **Héritage plein air du Nord**. Ce vaste territoire, protégé à perpétuité par l'organisme, est très prisé par la population locale, notamment pour ses nombreux sentiers qui favorisent l'observation de la faune et de la flore.

Cette propriété abrite une riche biodiversité et offre une multitude d'habitats pour la faune. Bien que la région soit urbanisée, on y observe de nombreuses espèces de mammifères, dont le pékan, l'orignal, le cerf de Virginie et le coyote. On y trouve également des espèces animales en situation précaire telles que des chauves-souris, la couleuvre verte et la grenouille des marais.

« L'acquisition de la propriété va non seulement permettre d'agrandir le territoire du projet de réserve naturelle, mais aussi consolider la conservation à perpétuité des habitats fauniques présents. Ce projet répond parfaitement à la mission de la Fondation, il permet d'agir concrètement au maintien de la biodiversité du Québec. »

- Christine Bélanger, gestionnaire principale, programmes et développement à la Fondation de la faune du Québec



© Denis Dumoulin

Forêt des Cent Acres

 Laurentides

 40,46 hectares

Montant accordé par la Fondation : 300 000 \$

Pourcentage du financement de la Fondation : 16 %

La **Forêt des Cent Acres** appartient à **Action Chelsea pour le respect de l'environnement (ACRE)**. La propriété, d'une valeur écologique indéniable, est composée de divers milieux forestiers et humides. Elle abrite notamment un peuplement de thuya occidental et de pruche du Canada, des essences s'étant raréfiées à l'échelle du Québec. Plusieurs espèces animales fréquentent également la forêt, dont le cerf de Virginie, le lièvre d'Amérique, le pékan, le renard roux, le lynx du Canada, la martre d'Amérique et l'ours noir. On y dénombre aussi une trentaine d'espèces d'oiseaux.

L'acquisition de la **Forêt des Cents Acres** est la première phase d'un vaste projet de conservation de ACRE qui vise à assurer la protection des corridors écologiques du parc de la Gatineau.

« La Forêt des Cent Acres est un habitat central, de haute qualité, pour de nombreuses espèces présentes dans les forêts mixtes du nord. La protection de ce corridor écologique contribuera à assurer la pérennité de la faune. »

- Christine Bélanger, gestionnaire principale, programmes et développement à la Fondation de la faune du Québec



© Daniel Lemaire



© Normand Chassé

Un impact mesurable sur le terrain

17

Nombre d'organismes de conservation ayant bénéficié d'aide technique et financière

15

Projets d'acquisition de nouveaux milieux naturels

437

Hectares additionnels protégés dans le sud du Québec

10

Projets de développement de connaissances en conservation

1 931 242

Dollars investis par la Fondation de la faune du Québec

7 650 340

Valeur totale des projets soutenus en dollars

« 3 ANS DE CONSERVATION REMARQUABLES ! Grâce au PPMN, à la concertation des partenaires et à la collaboration des propriétaires et municipalités, des milliers d'hectares de milieux naturels parmi les plus précieux du Québec ont été préservés. Nous sommes extrêmement ravis de cet investissement sans précédent pour assurer la pérennité de notre patrimoine naturel. »

Jean-Claude D'Amours,
Président-directeur général,
Fondation de la faune du Québec



© Mana Von Lamac



Merci à Conservation de la nature Canada de soutenir la Fondation de la faune du Québec dans la réalisation d'initiatives de conservation volontaire en vue d'assurer la protection de milieux naturels d'intérêt.



Merci au gouvernement du Québec d'avoir contribué à la réalisation de ces projets dans le cadre du PPMN 2020-2023.

fondationdelafaune.qc.ca |  